



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INTITULÉ DU POSTE :

TUTEUR DE MAISONNÉE

SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : MAYOTTE

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : encadrement des séjours de cohésion 2023

L'édition 2023 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs sur les missions suivantes :

- Préparation du centre/convoyage : 1 jour
- Durée du séjour : 13 jours
- Rangement du centre/convoyage : 1 jour

En 2023, trois séjours de cohésion seront proposés :

Sessions 2023		
	1er séjour	2ème séjour
☐	• du 11 au 23 juin	• du 4 au 16 juillet

Des jours de formation/préparation sont également à prévoir en amont du séjour (à définir avec le chef de projet). Les jours de repos compensateur, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés - jusqu'à 4 jours -, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

POSSIBILITE DE CANDIDATER POUR UNE SEULE OU PLUSIEURS SESSIONS.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : Tuteur de maisonnée

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : Un tuteur de maisonnée pour 14 volontaires

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)

Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 3 étapes successives, dont 2 obligatoires (le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général) :

- Un séjour de cohésion de deux semaines, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ;
- Une mission d'intérêt général, visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, permettant à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE :

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : **un chef de centre**, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres)
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe de 14 volontaires) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 4 tâches principales :

1. L'accueil et l'accompagnement des volontaires :
 - préparer l'accueil au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, de l'hygiène, tenues etc.

- susciter la participation et impliquer les volontaires pour toutes les activités : vie courante, activités physiques, modules divers etc. Veiller à l'assiduité et au respect des horaires.
- assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles.

2. L'organisation et la discipline de la vie courante :

- faire connaître et respecter le règlement intérieur,
- signaler aux cadres de compagnie tous les manquements,
- gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits.
- veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter strictement les mesures de sécurité,
- identifier les risques, les situations problématiques,

3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne :

- créer des temps d'échange démocratique,
- contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général,
- s'assurer d'un brassage effectif, dans la maisonnée ou les activités.

4. Faire émerger un esprit de maisonnée :

- créer une cohésion de groupe,
- assurer l'inclusion effective de volontaires à besoins particuliers.

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses compétences et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions auprès des volontaires dans le cadre des activités qui leur sont proposées.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- ☐ Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
☒ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
☒ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- BAFA/ BAFD ou qualification équivalente ;
- Psychologie de l'enfant ;
- Identification des risques psycho-sociaux ;
- Sécurité physique et morale des mineurs.

COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
- Capacité d'écoute et réactivité ;
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes ;
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation ou à besoins particuliers.

REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI: en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 68.90€ brut par jour (hors indemnité congé payé).

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Mme Delaperrière, directrice DRAJES,
0639295105,
0269633375 (accueil)

Madeleine.delaperriere@ac-mayotte.fr

M Boinahery Nourdine, chef de projet SNU
0639953444

nourdine.boinahery@ac-mayotte.fr

Thierry de PERCIN
Assistant Service Civique
Thierry.De-Percin@ac-mayotte.fr

CONTACTS RESSOURCES HUMAINES (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)